

Bilan de la présidence française de l'UE

1° Etat des lieux le 1° juillet 2008

11 Capacité militaire

L'objectif d' Helsinki (il y a 9 ans) d'une force de 60000 hommes mobilisable en 60 jours, déployable pendant un an sur un théâtre éloigné, avec la composante aérienne et maritime nécessaire, est oubliée au profit des groupements tactiques de 1500 hommes, constituant un objectif moins ambitieux.

12 Base industrielle et technologique

La double mission donnée en juillet 2004 à **l'agence européenne de défense** :

Renforcer la base industrielle et technologique de défense de l'UE

Créer un marché européen des équipements de défense qui soit concurrentiel

n'a pas été remplie. Les investissements de défense des Etats Membres sont éparpillés et redondants. Londres se refuse toujours d'accorder à l'AED le budget pluriannuel qui lui permettrait d'imposer une véritable coordination européenne, faisant, en cela, le jeu des USA.

L'UE ne parvient pas à marier ses champions nationaux

Le résultat est que parmi les 15 premières entreprises d'armement, 11 sont américaines, 2 françaises, 1 anglaise, 1 italienne.

Autre exemple : les avions de combat européens sont au nombre de 3 : le Gripen suédois, le Rafale français, l'Eurofighter « européen » construit par l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne.

Sans compter le F35 USA, construit avec la participation de la Hollande, du Danemark, de la Norvège, de l'Italie et de la Grande-Bretagne.

13 Planification opérationnelle et de conduite d'opérations

Le centre qui en est chargé n'existe qu'à l'état embryonnaire (8 officiers alors qu'il en faudrait 80, à comparer avec les 2600 personnels de Shape.) Londres s'y oppose, ainsi que les EM les plus « atlantistes » et surtout les USA.

14 Relation UE/OTAN. C'est à dire UE/USA.

L'attitude des USA à l'égard de la Défense européenne est partagée entre la méfiance et le scepticisme. ' la Défense européenne est au mieux inutile, au pire une concurrente menaçante.

*

2° Buts affichés par la présidence française, comme étant ses priorités :

21 Renforcement des moyens d'action :

Retour à l'objectif des 60000 hommes. Cet objectif figure dans la Livre Blanc français de la Défense (conclusions générales page 315 §8)

22 Rationalisation de l'industrie européenne trop morcelée, pour la rendre compétitive. Renforcement de l'AED, en mettant en place des règles communes pour le marché des équipements de la Défense.

23 Rapport de complémentarité entre l'UE et l'Alliance atlantique : autonomie et non dépendance.
La France n'effectuera son retour dans la structure militaire intégrée que si des progrès significatifs sont engrangés pour la PESD.

24 Renforcement de la coopération européenne contre le terrorisme et la criminalité organisée (organisation d'exercices conjoints, surveillance renforcée des marchandises..)

25 Analyse commune des menaces, et des intérêts de sécurité communs : rédaction d'un Livre Blanc de défense européen.

*

3° Résultats obtenus à l'issue de la présidence française.

31 Comment les résultats ont été obtenus :

Réunion informelle des 27 ministres de la Défense les 1 et 2 octobre 2008, réunion du Conseil des Affaires générales et des Relations extérieures (CAGRE), sous la présidence de M. Morin un mois plus tard. **Réunion du Conseil Européen les 11 et 12 décembre 2008.**

32 Résultats de la réunion des ministres européens :

Dans le domaine des capacités militaires : **création d'une flotte européenne de transport aérien, création d'un groupe aéronaval**

Dans le domaine de la lutte contre la piraterie : opération Atalante au large de la Somalie.

Dans le domaine de la diffusion d'une « culture européenne de la Défense » mise en place d'un « **Erasmus militaire** »

Dans le domaine de la politique spatiale : lettre d'intention pour le renforcement des moyens d'observation militaire spatiale.

33 Déclaration du Conseil européen de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2008

Cette déclaration vise à donner ***un nouvel élan*** à la PESD.

Elle repose sur les principes suivants ; respect de la Charte des Nations Unies, et des décisions du Conseil de Sécurité de l'ONU, pleine complémentarité avec l'OTAN.

Elle s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique UE/OTAN, et dans le **respect de leur autonomie de décision.**

Elle souligne la volonté de l'UE d'œuvrer au service de la paix et de la sécurité internationale, et **de contribuer concrètement à la sécurité de ces citoyens.**

Cette déclaration comporte les 8 points suivants :

1° Depuis 10 ans l'UE a apporté la preuve qu'elle était un acteur politique majeur, par sa participation à des opérations civiles et militaires de plus en plus ambitieuses (voir EUFOR TCHAD), au service d'un **multilatéralisme efficace** et de la paix.

2° Son action se fonde sur une analyse partagée des défis auxquels elle doit faire face : la Stratégie Européenne de sécurité de 2003, **qu'il faut actualiser.**

3° Pour faire face à ces défis, ses moyens sont insuffisants. Il faut, d'autant plus les renforcer qu'ils lui permettront alors d'assumer ses responsabilités **dans un partenariat transatlantique rénové.**

Les Etats Membres sont donc tombés d'accord pour la déclaration de capacités suivante :

L'UE doit être capable, (dans le cadre du niveau d'ambition fixé de 60000 hommes déployables en 60 jours) **dans les années à venir de planifier et de conduire simultanément :**

2 opérations importantes de stabilisation et de reconstruction, avec une composante civile adaptée, d'une durée d'au moins 2 ans

2 opérations de réponse rapide, d'une durée limitée, avec les « groupements tactiques » de l'UE.

1 opération d'évacuation d'urgence de ressortissants européens, en moins de 10 jours. (concept de l'Etat pilote.)

1 mission de surveillance et d'interdiction aérienne et maritime

1 opération civilo-militaire d'assistance humanitaire d'une durée de 90 jours

Une douzaine d'opérations de PESD civiles : mission de police, d'administration civile, d'Etat de droit... y compris en situation de réaction rapide, et en incluant des missions majeures (3000 experts pendant plusieurs années.

Tout cela en utilisant les moyens de l'UE, ceux des EM, **ceux le cas échéant de l'OTAN ,pour des missions militaires.**

4° Cette ambition requiert des engagements à développer des capacités solides et inter opérables, d'ou la nécessité de trouver des formules innovantes de **spécialisation**, de **mutualisation**, de partage des grands projets d'équipements en priorité en matière de **planification**, de gestion des crises, d'Espace, de sécurité maritime

Le Conseil appelle les EM à traduire ses engagements en matière d'équipements.

5° Une restructuration de la base industrielle et technologique de la Défense est une nécessité stratégique et économique. Elle implique un regroupement autour des pôles d'excellence, en proscrivant les redondances, en développant la Recherche, et en dynamisant le marché européen de l'armement.

6° Une culture de Défense européenne doit être obtenue par un « Erasmus militaire »

7° Il faut renforcer le partenariat UE/OTAN dans le respect de l'autonomie de décision de chacun. Une idée : **la création d'un**

groupe informel à un haut niveau UE, OTAN pour améliorer d'une façon pragmatique la coopération sur le terrain.

8° Dans le domaine de la sécurité internationale, l'UE doit jouer un rôle plus actif contre le terrorisme, la prolifération, la criminalité organisée, les attaques cybernétiques.

*

4° Conclusion

Bon catalogue de bonnes intentions, et quelques décisions concrètes.

Tout dépendra de la volonté et de la capacité des EM (crise)

L'attitude des USA sera déterminante.